



---

## Extrait de PV Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité du 27 avril 2022

Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du weekend des 7 et 8 mai, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Cette disposition sera en vigueur jusqu'à la fin de saison dans toutes les compétitions régionales.

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Grace à la coopération de tous, la CRPMS est certaine que cette mesure qui responsabilisera clairement une personne par banc de touche et qui favorisera la tâche des arbitres et délégués en leur donnant un interlocuteur naturel, participera à l'apaisement du climat actuel et permettra une fin de saison sereine.

Cette mesure pourra être reconduite pour les saisons suivantes.

Un mail sera envoyé en ce sens par le président de la Ligue à tous les président(e)s des clubs régionaux, et un mail de la CRSEEF suivra à destination de tous les éducateurs concernés.

NB : aucune sanction ne sera prise en cas de non-application de cette mesure. La CRPMS se permet simplement de compter sur l'adhésion des clubs et de leurs éducateurs.

CRPMS/LAuRAFoot, 27/04/2022

